

Les « Mangeux d'ail » ont construit leurs longues maisons et semé dans le limon de la Loire.....

## **ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE**

Agriculture urbaine et périurbaine, paysage, environnement et urbanisme pour la ville durable

Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France et de la Fédération Patrimoine-Environnement

20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com

Objet : Demande de classement SCoT Gd Nevers Val maraîcher de la Baratte Monsieur le Préfet de la Nièvre

Préfecture de la Nièvre 58000 NEVERS

Nevers, le 24 juin 2012

Monsieur le Préfet,

L'élaboration du SCoT du Grand Nevers est en cours d'élaboration. Dans le même temps, les élus de l'agglomération ont commandé une étude de marché et étude agronomique pour le développement de l'activité maraîchère sur le site agri naturel de la Baratte .

La première des intentions, qui figurent sur ce document est la suivante : « les élus souhaitent : identifier des zones à urbaniser pour la création d'habitations futures »....

La surface modeste de la zone de culture est de 20 hectares de terre. Toutefois ces sols de haute valeur sont utilisés en rotations (3 / 4 par an). Une dizaine d'hectares appartiennent désormais à la ville qui a préempté au cours des années passés (projet ancienne ZAC, route pénétrante...) Le périmètre du val est très urbanisé avec les immeubles collectifs, le lotissement des Courlis et le faubourg de la Baratte.

Une nouvelle vague d'urbanisation sur cette zone inondable (fort, moyen et faible aléas), champ d'expansion des inondations et site emblématique des jardiniers maraîchers serait antinomique d'une valorisation patrimoniale.

Nevers compte des milliers de logements sociaux vides, de nombreux pavillons à vendre, une population âgée, pauvre ou au chômage. A court, moyen et long terme, Nevers aura plus besoin de travail et de rénovation du bâti que de logements. Hypothéquer encore une fois l'avenir du val maraîcher relève d'une démarche contraire au développement durable.

Dans ce contexte, nous demandons une nouvelle fois, la protection du patrimoine agri naturel dans le cadre du SCoT en cours d'élaboration, en Zone d'Agriculture Protégée ou en Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains... Nous comptions beaucoup sur le Conseil Général pour le rachat des parcelles et la gestion en espace naturel sensible du site agri-naturel...

Habitants et associations n'ont de cesse de défendre leur val maraîcher et toutes ses richesses patrimoniales depuis de nombreuses décennies... L'étalement urbain ne peut continuer d'être une forme de gestion du foncier agricole. Une fois encore nous en appelons au serviteur de l'Etat que vous représentez pour empêcher toute nouvelle tentative d'urbanisation du site et en favoriser son classement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Brigitte COMPAIN-MUREZ
Présidente
Ingénieur-chercheur, expert ville durable
Paysagiste ENSP

PJ Etude de marché et étude agronomique ....de l'agglomération, courrier à la mission SCoT, lettre ouverte aux élus de la communauté d'agglo de Nevers + argumentaire